Permis AM (BSR et voiturette sans permis)

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

<u>Aujourd'hui CER c'est</u>:

550 établissements 39 Formations 1 700 voitures 200 000 élèves formés 2 000 professionnels 60 poids lourds 450 véhicules 2 roues

Contact:

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

nous consulter

DATE(S): nous consulter

TARIF: XXX€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues :

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur leurs rôles :
- la connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

<u>Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation</u> (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Le formateur insiste sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers;
- des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la
- Rechercher les indices utiles: signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction



Permis AM (BSR et voiturette sans permis)

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

<u>Séquence 3 : sensibilisation aux risques</u> (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées. Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
 - o la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage);
 - o échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse;
 - o échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Avoir minimum 14 ans

RESULTATS ATTENDUS

une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière

ENCADREMENT

• Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'établissement CER délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière.

